



Vente à personne vulnérable

Par cloclo62

Ma chef de service vend des objets divers (guitare, fauteuil ordinateurs...) aux résidents du foyer d'accueil médicalisé d'un hôpital. Les sommes vont de 40 à 200 euros. Est ce légal ? Merci

Par Tisuisse1

Chef de service de quoi, d'où, de quel établissement ?